

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 11 décembre 2024

Rapport n° 20241211-217

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2024 ET
AJUSTEMENT DES DURÉES D'AMORTISSEMENT**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1. Les recettes de fonctionnement : + 182,6 M€ (13 226,7 M€)	4
1.1 Fiscalité : -17,6 M€ (6 301,7 M€)	4
1.2 Tarifs et redevances : +45,1 M€ (4 121,6 M€)	5
1.3 Participations : -0,14 M€	5
1.4 Projets politique de transport : +8,2 M€	5
1.5 Autres recettes : + 147,1 M€	5
2. Les dépenses de fonctionnement : +182,6 M€ (13 226,7 M€)	6
2.1 Exploitation régulière : + 59,9 M€ (10 476,6 M€)	7
2.2 Projets politique de transport et nouvelles mobilités : +9,2 M€ (449,6 M€)	7
2.3 Transports scolaires : - 2 M€ (191,5 M€)	8
2.4 Budget courant : - 30,2 M€ (425,5 M€)	8
2.5 Dépenses exceptionnelles : + 29,3 M€ (29,8 M€)	9
2.6 Virement à la section d'investissement : 116,5 M€ (973,4 M€)	9
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	11
1. Les dépenses d'investissement : - 374,3 M€ (4 578,1 M€)	11
3.1 Les investissements majeurs : - 301,7 M€ (3 157,9 M€)	11
3.2 Projets politique de transport : - 4,7 M€ (32,7 M€)	14
3.3 Remboursement du capital : - 67,9 M€ (238,4 M€)	14
2. Les recettes d'investissement : - 374,3 M€ (4 578,1 M€)	14
4.1 Autres recettes : + 15,5 M€ (197,1 M€)	15
4.2 Emprunt : - 506,3 M€ (1 862,6 M€)	15
4.3 Virement à la section d'investissement : + 116,5 M€ (973,4 M€)	15

INTRODUCTION

Une première décision modificative a été adoptée par le conseil d'administration le 18 juin 2024 afin d'intégrer au budget les résultats constatés à la clôture de l'exercice comptable 2023.

Cette seconde décision modificative permet de procéder aux dernières modifications budgétaires induites par l'ajustement de la section de fonctionnement et la prise en compte du rythme des investissements réalisés par les opérateurs et des calendriers de livraisons effective du matériel roulant.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 182,6 M€, principalement alimentées par des recettes non récurrentes telles que la récupération d'acomptes accordés aux opérateurs dans le cadre de la facturation annuelle 2023, l'application de pénalités sur les livraisons de matériels roulant ou encore la conclusion de l'accord de partenariat avec Paris 2024 sur la fourniture des prestations de services. L'évolution des recettes fiscales est quant à elle contrastée, la dynamique constatée sur le versement mobilités se concentrant sur le seul premier semestre, elle permet d'absorber le report constaté du reversement de la taxe de séjour par les collectivités d'un semestre sur l'autre.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent quant à elles de 66 M€, correspondant pour l'essentiel au montant de la revalorisation des charges d'exploitation du contrat RATP.

Les dépenses d'investissement sont légèrement revues à la baisse, principalement sur le matériel roulant ferré (-103 M€, essentiellement MR SGP) et les subventions accordées au titre de la qualité de service (-164 M€, ajustement concentré sur les dispositifs intermodalité et billettique).

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement : + 182,6 M€ (13 226,7 M€)

Les recettes de fonctionnement s'ajustent en décision modificative n°2 comme suit :

Recettes de fonctionnement (en M€)	Exécution 2023	BP 2024	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2024
Fiscalité	5 765,76	6 319,34	6 319,34	-17,65	6 301,69	-0,28%
Recettes tarifaires	3 830,49	4 115,01	4 076,51	45,13	4 121,63	0,16%
Participations	1 713,53	1 816,40	1 816,40	-0,14	1 816,26	-0,01%
Projets politique de transport				8,2	8,2	
Autres recettes	557,63	14,63	14,63	147,05	161,68	1 004,84%
Résultat comptable	0,00	0,00	397,28		397,28	
Total recettes réelles de fonctionnement	11 867,42	12 265,38	12 624,15	182,59	12 806,74	4,41%
Total recettes d'ordre de fonctionnement	342,37	420,00	420,00		420,00	
Total recettes de fonctionnement	12 209,79	12 685,38	13 044,15	182,59	13 226,74	4,27%

1.1 Fiscalité : -17,6 M€ (6 301,7 M€)

Fiscalité (en M€)	Exécution 2023	BP 2024	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2024
VM	5 678,23	6 031,34	6 031,34	132,35	6 163,69	2,19%
TICPE	87,54	88,00	88,00		88,00	0,00%
Taxe de séjour	0,00	200,00	200,00	-150,00	50,00	-75,00%
Total	5 765,76	6 319,34	6 319,34	-17,65	6 301,69	0,28%

➤ Versement mobilité : + 132,3 M€ (6 164 M€)

En décembre 2023, la définition du montant prévisionnel de versement mobilités à inscrire au budget primitif 2024 intégrait une prévision de hausse de la masse salariale de 3,4% en 2023, correspondant à la prévision de l'État dans son programme de stabilité, et le produit prévisionnel estimé de l'augmentation des taux en zone centrale.

Il résultait de ces hypothèses une estimation du versement mobilité pour 2024 de 6 031 M€.

Le montant prévisionnel 2024 de versement mobilité est recalculé sur la base de l'exécuté 2023 et en cohérence avec les encaissements constatés à fin octobre. Il est proposé d'inscrire 132 M€ de crédits complémentaires.

Après décision modificative, l'inscription budgétaire 2024 du versement mobilité s'élève ainsi à 6 164 M€.

➤ *Taxe de séjour : - 150 M€ (50 M€)*

L'article 140 de la loi de finances pour 2024 a institué une taxe additionnelle de 200% à la taxe de séjour, au bénéfice d'Île-de-France Mobilités, perçue par les communes et leurs groupements sur le territoire d'Île-de-France. Le rendement était estimé à 200 M€ dans le rapport de la mission conjointe des inspections générales des finances et de l'environnement et du développement durable de mai 2023.

La prévision budgétaire est revue à la baisse pour s'établir à 50 M€, du fait des difficultés de collecte de cette taxe pour sa première année de mise en œuvre.

1.2 Tarifs et redevances : +45,1 M€ (4 121,6 M€)

Le montant des recettes tarifaires est revu à la hausse (+49,6 M€) du fait du niveau constaté des recettes tarifaires sur les neuf premiers mois de l'année 2024.

Par ailleurs, les recettes liées aux services après-vente sont ajustées de -8,97 M€ afin de prendre en compte des ventes de cartes Easy inférieures à la prévision, ainsi que la baisse des ventes de passe Découverte liée à l'arrêt de la vente du forfait hebdomadaire pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Enfin, des recettes liées à des dettes clients Comutitres mises en recouvrement par Île-de-France sont inscrites lors de cette décision modificative pour un montant de +4,1 M€. Ces recettes s'inscrivent dans le cadre du protocole de cession du GIE Comutitres et la reprise des activités par la SAS Comutitres depuis le 1^{er} juin 2023. La constatation de ces recettes permet par ailleurs de reprendre la provision qui avait été constituée pour ces créances (c-f *autres recettes*).

1.3 Participations : -0,14 M€

Compte-tenu de la légère diminution du nombre de jeunes intégrés dans le dispositif du service public régional de formation et d'insertion professionnelle, la subvention régionale Gratuité jeunes en insertion diminue de 0,14 M€ par rapport aux crédits budgétés.

1.4 Projets politique de transport : +8,2 M€

L'exécution de la convention de mandat confiée par Île-de-France Mobilités à Comutitres pour la mise en œuvre des campagnes de remboursements aux usagers conduit à comptabiliser d'une part en dépenses la totalité des remboursements accordés aux usagers soit près de 12,3 M€ HT et d'autre part en recettes les remboursements à la charge des opérateurs en raison du non-respect des objectifs de ponctualité pour 8,2 M€ HT.

1.5 Autres recettes : + 147,1 M€

Autres recettes (en M€)	Exécution 2023	BP 2024	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2
Recettes diverses et except.	213,78	0,21	0,21	93,07	93,29
Autres subventions et recettes	281,76	9,42	9,42	47,67	57,09
Reprise de provisions	60,00	0,00	0,00	6,31	6,31
COB (foncier, travaux, acqu.)	2,09	5,00	5,00		5,00
Résultat comptable			397,28		397,28
Total	557,63	14,63	411,91	133,08	544,99

➤ *Recettes exceptionnelles : +93,1 M€ (93,3 M€)*

L'ajustement à la hausse des crédits ouverts après décision modificative concerne :

- La régularisation des charges à payer établies fin 2023 pour les contrats avec les opérateurs SNCF et RATP (+65,1 M€), les acomptes prévisionnels comptabilisés en 2023 étant, in fine, inférieurs au solde de la facturation annuelle 2023 établi à la fin du premier semestre 2024 ;
- La comptabilisation des avoirs émis auprès des opérateurs lors de l'établissement du solde des factures annuelles (+ 16,4 M€) ;
- Le produit de quatre comptes à termes ouverts auprès du Trésor public cette année (+9,8 M€). Ces comptes à terme ont permis de placer le produit des levées de dettes obligataires en attendant les décaissements effectifs des projets d'investissements ;
- La recette constatée pour la valeur nette comptable des véhicules sortis de l'actif d'Île-de-France Mobilités à la suite de leur destruction (+1,5 M€).

➤ *Autres subventions et recettes : + 47,7 M€ (57,1 M€)*

Dans le cadre du contrat de partenariat signé avec le Comité d'organisation Paris 2024, les prestations effectivement fournies par Île-de-France Mobilités pour l'adaptation du plan de transports durant les Jeux Olympiques et Paralympiques permettent d'inscrire une recette prévisionnelle de 26 M€.

Sont également inscrits dans cette partie la rétrocession de pénalités de retard de livraison de rames dans le cadre des marchés RER NG et NAT de la part de SNCF Voyageurs, ce qui conduit à l'inscription d'une recette complémentaire de 23,5 M€ lors de cette décision modificative.

Cette enveloppe est en revanche minorée pour les recettes à percevoir dans le cadre du dispositif de substitutions routières. En effet, les travaux pris en charge par la SNCF sont en baisse sur l'année 2024, ce qui entraîne symétriquement une diminution des coûts de substitutions routières mises en œuvre par Île-de-France Mobilités et de la compensation reversée (-2,5 M€).

➤ *Reprises de provision : +6,3 M€ (6,3 M€)*

Une provision d'un montant de 6,3 M€ a été constituée en 2023 par la décision modificative n°2 du budget pour couvrir le rachat des créances détenues par le GIE Comutitres lors de sa cession à la SAS éponyme. L'émission d'un peu de plus de 4 M€ de titres de recettes correspondant à la totalité des créances cédées pour les abonnements Navigo et la moitié des Imagine R (c-f *recettes tarifaires*) permet de reprendre la provision GIE. Une provision concernant les créances de la SAS est quant à elle conservée dans l'attente de la reddition des comptes 2024 de la filiale.

2. Les dépenses de fonctionnement : +182,6 M€ (13 226,7 M€)

Les dépenses de fonctionnement s'ajustent en décision modificative n°2 comme suit :

Dépenses de fonctionnement (en M€)	Exécution 2023	BP 2024	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2024
Exploitation régulière	9 855,13	10 410,46	10 416,77	59,86	10 476,63	0,63%
Budget courant	306,97	459,93	455,73	-30,23	425,50	-7,49%
Projets politique de transport	181,78	447,19	440,41	9,15	449,56	0,53%
Transport scolaire	167,14	193,37	193,52	-2,00	191,52	-0,96%
Tarification sociale	5,04	7,89	5,49		5,49	-30,37%

Autres	226,07	1,00	0,57	29,28	29,85	2 884,98%
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 742,13	11 519,83	11 512,23	66,06	11 578,29	0,51%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	570,69	1 165,54	1 531,92	116,53	1 648,45	41,43%
Total dépenses de fonctionnement	11 312,82	12 685,38	13 044,15	232,59	13 276,74	4,27%

2.1 Exploitation régulière : + 59,9 M€ (10 476,6 M€)

➤ *Contrat d'exploitation RATP*

Les crédits au titre du contrat RATP sont majorés de 62 M€ en raison de l'avenant 11, présenté à ce même conseil d'administration, de l'ajustement des postes constitutifs de la rémunération variable et de l'évolution du modèle de rémunération de la sûreté.

➤ *Contrat d'exploitation SGP*

La minoration proposée des crédits de paiement (-2,1 M€) tient compte de l'actualisation en euros courants des montants définis dans la conventions de préfiguration de l'exploitation des lignes 15 à 18 et de celle de l'atterrissage budgétaire du l'opérateur virtuel au vu du nombre de sollicitations par les opérateurs.

2.2 Projets politique de transport et nouvelles mobilités : +9,2 M€ (449,6 M€)

Politique de transport (en M€)	Exécution 2023	BP 2024	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2024
Filiale	48,27	164,50	133,91	12,75	146,66	-10,84%
JOP2024	9,19	102,70	119,18		119,18	16,04%
PMB et information voyageurs	55,84	82,42	85,75		85,75	4,05%
PAM REGIONAL	26,36	51,10	51,10		51,10	0,00%
Veligo location	18,18	18,37	18,37	-0,70	17,67	-3,81%
Covoiturage	6,72	6,50	6,45		6,45	-0,77%
Transport à la demande	5,19	6,30	7,17	-0,10	7,07	12,21%
Aide à l'achat-VAE	0,94	0,68	0,72		0,72	6,54%
Autres	11,10	14,62	18,21	-2,80	14,95	2,25%
Total	181,78	447,19	441,41	9,15	449,56	0,53%

➤ *Veligo location : - 0,7 M€ (17,7 M€)*

A la suite du passage de l'avenant 6 au contrat avec Fluow fin 2023, les dépenses de fonctionnement liées au dispositif Veligo location sont minorées de 0,7 M€.

➤ *Filiale : +12,8 M€ (146,7 M€)*

La dépense prévisionnelle inscrite lors de cette décision modificative correspond à la totalité des remboursements accordées aux usagers lors de la campagne liée à la ponctualité 2022. Déduction faite de la recette à percevoir auprès des opérateurs dans le cadre de leurs obligations de service, le reste-à-charge pour Île-de-France Mobilités s'élève à 4 M€.

➤ *Autres dépenses : - 2,8 M€ (15 M€)*

La baisse des crédits ouverts après décision modificative porte sur deux dispositifs distincts :

-Le financement des études réalisées par les collectivités locales, d'une part pour la déclinaison du plan de mobilité d'Île-de-France par des plans locaux de mobilité portés par des EPCI ou des syndicats mixtes et d'autre part pour la réalisation future d'aménagements dans les pôles d'échanges multimodaux ; les dépenses réalisées chaque année étant dépendantes du rythme d'avancement de ces études par leurs maîtres d'ouvrage, un ajustement de -0,15 M€ est proposé ;

-Le versement de bonus aux collectivités exploitant des parkings vélos, des éco-stations de bus et des parkings relais ; ces bonus sont corrélés directement à l'atteinte d'indicateurs de fréquentation, les rapports d'activité d'ores et déjà transmis laissent augurer une moindre consommation des crédits qui avaient été inscrit au budget primitif, soit un ajustement de -2,5 M€ sur les 11,5 M€ initialement inscrits.

2.3 Transports scolaires : - 2 M€ (191,5 M€)

La mise en service de la filiale Comutitres a conduit à une évolution des circuits de participation des Départements aux dispositifs ImaginR, boursiers. Il en résulte une diminution de 2 M€ des crédits budgétés sur ce dispositif, l'aide des Départements ne figurant plus désormais au budget de l'établissement.

2.4 Budget courant : - 30,2 M€ (425,5 M€)

Budget courant (en M€)	Exécution 2023	BP 2024	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2024
Charges financières	131,41	225,00	225,00	-38,94	186,06	-17,31%
Dépenses liées au V.M.	59,94	66,12	60,29	12,05	72,34	9,40%
Etudes, conseil et acc	27,81	49,49	39,02		39,02	-21,15%
Masse salariale	42,46	48,65	48,71		48,71	0,13%
Fonc. de l'établissement	29,76	43,83	51,23	-3,08	48,15	9,85%
Fonc. des infrastructures	12,01	18,81	25,95		25,95	37,96%
Impôts et taxes	3,57	8,03	5,53	-0,25	5,28	-34,26%
Total	306,97	459,93	455,73	-30,23	425,50	-7,49%

Le budget de fonctionnement qui regroupe les études, les prestations de conseil, la masse salariale, les coûts de fonctionnement courant de l'établissement et les charges financières diminue de 30,2 M€ par rapport aux crédits budgétés. Cette évolution est due principalement à la re prévision des intérêts courus non échus et des frais de gestion du versement mobilité couvrant les versements prévisionnels jusqu'à fin 2024.

➤ *Les charges financières : - 38,9 M€ (186,1 M€)*

Les charges financières ont été revues à la baisse de 38,9 M€ afin d'ajuster en particulier la prévision budgétaire des intérêts courus non échus qui seront rattachés fin 2024.

➤ *Les charges de l'établissement : - 3,1 M€ (47,1 M€)*

Cette baisse se répartit principalement entre les frais bancaires liés à la gestion de la dette d'Île-de-France Mobilités (- 1,6 M€) et le décalage de la mise en place des services numériques infogérés par un nouvel opérateur.

➤ *Les dépenses liées au versement mobilité : +12,1 M€ (72,3 M€)*

Suivant la dynamique de collecte du versement mobilité, les crédits relatifs aux frais de gestion ont été réévalués à hauteur de 10 M€ par rapport au budget primitif.

Afin de poursuivre le rattrapage du traitement des dossiers de demande de remboursement du versement mobilité, au titre du personnel logé ou transporté, il est proposé par ailleurs de majorer les crédits budgétés de 2 M€.

➤ *Les impôts et taxes : -0,3 M€ (5,3 M€)*

Cette enveloppe est principalement consacrée au paiement des taxes foncières et des redevances sur les surfaces de bureaux et de stationnement afférentes aux centres opérationnels et dépôts de bus dont Île-de-France Mobilités est propriétaire. L'ajustement de l'enveloppe est réalisé après réception des avis de taxes reçus en octobre.

2.5 Dépenses exceptionnelles : + 29,3 M€ (29,8 M€)

Autres dépenses (en M€)	Exécution 2023	BP 2024	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2024
Dépenses exceptionnelles	226,07	1,00	0,57	28,82	29,39	2 838,88%
Provisions constituées				0,46		
Total	226,07	1,00	0,57	29,28	29,85	2 884,98%

➤ *Dépenses exceptionnelles : + 28,8 M€ (29,4 M€)*

L'inscription d'une dépense exceptionnelle de 28,8 M€ permet de prendre en compte dans la régularisation des produits à recevoir inscrits de la clôture comptable 2023. Elle traduit la prise en compte des remboursements usagers lors de la précédente campagne de ponctualité (circuit financier antérieur à la mise en place de la filiale Comutitres), contrebalancée par une meilleure dynamique de collecte des recettes tarifaires dans les contrats de service public de transport bus en grande couronne.

➤ *Provisions constituées : + 0,5 M€ (0,5 M€)*

Un ajustement de la provision constituée pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur compte épargne-temps (CET) par le personnel d'Île-de-France Mobilités est inscrit dans la présente décision modificative. Cette provision est obligatoire dans la nomenclature budgétaire M57 appliquée par l'établissement.

2.6 Virement à la section d'investissement : 116,5 M€ (973,4 M€)

Dépenses d'ordre (en M€)	Exécution 2023	BP 2024	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2024
Virement de section	NA	490,54	856,92	116,53	973,45	98,44%
Amortissements	570,23	675,00	675,00		675,00	0%
Autres écritures	0,46					
Total	570,69	1 165,54	1 531,92	116,53	1 648,45	41,43%

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente

l'autofinancement prévisionnel d'Île-de-France Mobilités qui permet de dégager des ressources propres pour financer une partie des investissements et ainsi diminuer le recours à l'emprunt.

Par différence entre les recettes nouvelles inscrites en décision modificative et les moindres dépenses, ce virement est majoré de 116 M€. L'autofinancement de la section d'investissement s'établit alors après décision modificative à 973,4 M€.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement : - 374,3 M€ (4 578,1 M€)

Les dépenses d'investissement sont revues à la baisse, traduisant notamment le décalage du paiement de certains projets à début 2025.

Dépenses d'investissement (en M€)	Exécution 2023	BP 2024	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2024
Investissements majeurs	2 969,20	3 442,20	3 459,6	-301,7	3 157,89	-8,26%
Remboursement du capital	228,37	306,25	306,25	-67,89	238,36	-22,17%
Projets politique de transport	62,59	37,35	37,35	-4,68	32,67	-12,52%
Autres	0,39	1,52	1,66		1,66	8,82%
Résultat comptable	0,00	0,00	697,47		697,47	
Total dépenses réelles d'investissement	3 260,55	3 787,32		-374,27	4 128,06	9,00%
Total dépenses d'ordre d'investissement	343,40	450,00			450,00	
Total dépenses d'investissement	3 603,95	4 237,32	4 952,32	-374,27	4 578,06	8,04%

3.1 Les investissements majeurs : - 301,7 M€ (3 157,9 M€)

Les dépenses d'investissement majeurs sont minorées de 301,7 M€ par rapport aux crédits ouverts.

Investissements majeurs (en M€)	Exécution 2023	BP 2024	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2024
Matériel roulant ferré	1 488,95	1 678,36	1 678,36	-103,12	1 575,23	-6,14%
At. Et Instal. Fixes SNCF	171,24	156,30	162,30	0,00	162,30	3,84%
Convention pluri-projets SNCF	219,20	185,30	185,30	-22,10	163,20	-11,93%
Matériel roulant de surface	266,69	429,95	423,97	20,33	444,30	3,34%
Rachat MR – MEC	94,71	74,00	57,87	-0,15	57,72	-21,99%
COB (foncier, travaux, acqu.)	155,38	206,31	217,33	-22,06	195,27	-5,35%
Projets d'infrastr. ss MOA	266,02	223,08	243,04	4,45	247,49	10,94%
Amélioration qualité de service	300,95	449,65	448,55	-163,78	284,77	-36,67%
Investissements numériques	6,20	39,25	42,74	-15,27	27,46	-30,03%
Total	2 969,34	3 442,20	3 459,45	-301,70	3 157,75	-8,26%

➤ Subventions au titre du matériel roulant ferré : - 103,1 M€

Les diminutions de crédits de paiement proposées, atteignant 103,1 M€, traduisent ici des décalages de production communiqués par les opérateurs de transport.

en M€	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2024

Périmètre SNCF					
3/2006/12	Z2N		5,5	-3,9	1,6
3/2006/8	Francilien		63,8	-1,8	62,0
3/2012/2	MR Tram express		16,3	-5,6	10,7
3/2014/1	Regio 2N		92,5	2,0	94,5
3/2016/1	RER NG		586,4	6,1	592,5
3/2020/2	MI20 (RER B)		80,9	10,0	90,9
3/2020/4	DUALIS T4		4,1	-1,6	2,5
3/2021/1	Equipement MR		22,3	-13,7	8,6
3/2024/2	Adaptation des infrastructures		0,9	-0,7	0,2
Périmètre RATP					
3/2015/2	Transfert MP05 et MP89		12,1	-1,6	10,5
3/2015/3	MP14 STIF		114,9	11,6	126,5
3/2016/3	MF77 L7 et L8		12,6	-2,7	9,8
3/2016/4	MI84 RER B		17,0	-0,4	16,6
3/2017/4	MI2N		12,6	-2,7	9,8
3/2019/1	MR Métro MF19		96,4	10,3	106,8
Périmètre SGP					
3/2015/4	MR SGP (tripartie avec RATP)		469,7	-93,2	376,5
3/2020/3	LIGNE 18 conv.acqu.15 rames		57,9	-11,4	46,4
3/2022/1	Conv. d'Invest. GPE		12,3	-3,9	8,4
TOTAL crédits de paiement 2024			1 678,3	-103,1	1 575,2

La diminution des crédits de paiement concerne essentiellement le périmètre SGP (-108,5 M€), lié au décalage du planning de livraison de rames début 2025, avec un changement de stratégie industrielle par Alstom pour les rames des lignes 15 16 et 17. Pour les rames de la ligne 18, il est constaté un retard sur le démarrage de la fabrication à la suite de problèmes d'approvisionnement du fournisseur.

➤ *Subventions au titre du matériel roulant de surface : +20,3 M€*

Des décalages de livraison intervenus sur différents types de matériel (Midibus électriques, bus articulés biométhane, autocars GNV) entraînent une minoration des crédits de paiement pour les acquisitions des matériels neufs par l'intermédiaire de la centrale d'achat des transports publics (CATP), soit -43,3 M€.

L'enveloppe budgétée pour les acquisitions de tramways sur les lignes T9 et T10 est également ajustée à la baisse, ces lignes étant dorénavant mises en exploitation, tandis que les matériels en construction pour les TZEN 4 et 5 font l'objet d'une reconfiguration (-11,8M€).

Ces diminutions sont contrebalancées par la hausse de + 86,1 M€ des crédits accordés en 2024 dans le cadre de la convention de financement du matériel roulant RATP, l'actualisation des appels de fonds intégrant des reste-à-réaliser engagés en 2023.

La variation des crédits de paiement se répartit entre les autorisations de programme suivantes :

En M€	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2024
4/2006/14	Matériel roulant bus CT3	0,6		0,6
4/2012/1	Matériel Roulant bus RATP	5,1	-3,5	1,6
4/2017/1	Acquisition tramways sous MOA	43,7	-11,8	31,8
4/2019/1	Acquisition bus CATP	170,8	-43,3	127,5
4/2020/4	T1 T2 MR	79,2		79,2
4/2021/1	CFI BUS 2021 2023	76,2		76,2
4/2022/1	CFI MR RATP2024	41,2	86,1	127,3

4/2023/1	Réfit bus	6,0	-6,0	0,0
4/2023/3	Travaux adaptation et sécurisation	1,1	-1,1	0,0
TOTAL crédits de paiement 2024		423,9	+ 20,3	444,2

➤ *Centres Opérationnels Bus (foncier, travaux, acquisitions...) : - 22,1 M€*

Deux autorisations de programme couvrent les investissements d'Île-de-France Mobilités dans les centres opérationnels bus :

- L'AP 2014/1 dédiée au programme de conversion énergétique des centres, mise en œuvre pour les projets inscrits dans les CT3 ainsi que dans les conventions passées avec la RATP pour les COB de première couronne.
- L'AP 2020/1 est quant à elle dédiée au rachat et à la construction de nouveaux centres opérationnels pour accompagner les nouveaux contrats d'exploitation.
- Par ailleurs, des crédits de paiement sont budgétés hors AP pour les acquisitions nécessaires à la maîtrise foncière des centres bus.

en M€	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2023
4/2014/1	Conversion dépôt bus	153,94	-31,27	122,67
4/2020/1	Rachat dépôt CT3	43,41	-4,81	38,60
Hors AP		8,21	-7,23	0,97
TOTAL crédits de paiement 2023		205,56	- 43,32	162,24

➤ *Projets d'infrastructure sous MOA : + 4,5 M€*

en M€	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2023
1/2022/1	Investissements JOP2024	2,01	-1,77	0,24
2/2006/4	Tram T7	3,05		3,05
2/2011/1	Tram 11	0,12		0,12
2/2012/3	TSCP Massy Saclay	0,06		0,06
2/2012/4	Tram 12	60,35	-3,35	57,00
2/2012/5	Tram 4	3,09		3,09
2/2012/6	Tram 10	75,88	-7,66	68,2
2/2013/4	Tram 13	17,93	0,60	18,53
2/2013/5	Tram 9	63,30		63,30
2/2016/1	TZEN 4	39,00		39,00
2/2016/2	TZEN 5	7,00		7,00
2/2019/11	CABLE A	10,00	3,60	13,60
Hors AP		0,02	0,03	0,06
TOTAL crédits de paiement 2023		281,80	-8,54	273,26

Les ajustements de crédits correspondent, à la baisse, à la mise en exploitation des lignes de tramway T10 et T12.

L'ajustement des investissements JOP est la conséquence d'une imputation en fonctionnement de la plupart des coûts d'aménagements provisoires du dépôt d'Aulnay.

Enfin, les crédits supplémentaires portés au budget du câble A correspondant à l'accélération de la phase travaux.

➤ *Convention pluri-projets SNCF : -22,1 M€*

Les nouvelles prévisions de réalisation de la SNCF transmises au cours de l'année 2024 se traduisent par une révision à la baisse des crédits de paiement.

➤ *Amélioration de la qualité de service : -163,8 M€*

La variation des crédits de paiement de - 163,8 M€ résulte pour l'essentiel d'ajustements sur le programme d'intermodalité (AP 5/2006/15, -80,9 M€), de modernisation de la billettique (AP 5/2012/1, - 60,0 M€) et sur le programme Information voyageur (AP 2006/17, - 16,0 M€) à la suite des comités de programme d'octobre avec les opérateurs de transport.

➤ *Investissement numérique : -15,3 M€*

Les crédits de paiement dédiés à l'investissement sont minorés à la suite de l'actualisation des appels de fonds pour la désimbrication des SI de l'opérateur SNCF et du décalage de la mise en service de projets internes.

3.2 Projets politique de transport : - 4,7 M€ (32,7 M€)

La baisse du nombre de demandes réceptionnées par mois d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique se traduit par une réévaluation à la baisse des crédits nécessaires de 3,5 M€.

Il est aussi procédé à un ajustement de -1,2 M€ du budget d'investissement du dispositif Véligo location, après finalisation de l'avenant 6 incluant le remplacement de 1 500 vélos à assistance électrique dans le cadre de la lutte contre le vol.

3.3 Remboursement du capital : - 67,9 M€ (238,4 M€)

Le montant du remboursement du capital de la dette est ajusté en fonction du niveau de dette levée en 2024.

3. Les recettes d'investissement : - 374,3 M€ (4 578,1 M€)

Les recettes d'investissement sont ajustées à la suite des variations de la section de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Cet ajustement s'opère pour l'essentiel par une augmentation de l'autofinancement et la diminution du recours à l'emprunt.

Recettes d'investissement (en M€)	Exécution 2023	BP 2024	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2024
Affectation du résultat	458,21	0,00	701,13		701,13	
Produit des amendes	138,78	138,77	138,77		138,77	
Autres recettes	413,97	173,21	181,69	15,45	197,14	13,82%
Emprunt	1 785,00	2 729,80	2 368,81	-506,25	1 862,56	-31,77%
Total recettes réelles d'investissement	2 795,95	3 041,78	3 390,40	-540,79	2 899,61	-4,67%
Autres écritures patrimoniales	1,1	30,00	30,00		30,00	
Dotation aux amortissements	566,52	675,00	675,00		675,00	
Virement sect. de fonction.	NA	490,54	856,92	116,53	973,45	98,44%
Total recettes d'ordre d'investissement	567,55	1 195,54	1 561,92	116,53	1 678,45	40,39%
Total recettes d'investissement	3 363,51	4 237,32	4 952,32	-374,27	4 578,06	8,04%

4.1 Autres recettes : + 15,5 M€ (197,1 M€)

L'augmentation de recettes à percevoir résulte pour l'essentiel du remboursement des acomptes versés au GIE Comutitres, avant son absorption pour la SAS éponyme, pour la réalisation de plate-forme des équipements embarqués (6 M€) et d'avoirs constatés sur les appels de fonds travaux consentis à la SNCF dans le cadre de la convention pluri-projets (9 M€).

4.2 Emprunt : - 506,3 M€ (1 862,6 M€)

Le montant de l'emprunt est abaissé de 506 M€ M€ afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

4.3 Virement à la section d'investissement : + 116,5 M€ (973,4 M€)

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est majoré de 116,5 M€ en décision modificative. Il s'agit d'une écriture d'ordre strictement égale entre une dépense de fonctionnement et recette d'investissement : elle vient modifier les équilibres propres à chaque section.